



matinée d'actualité



#MACPA



LE CPF DANS LE CADRE DU COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ (CPA)

Les nouvelles formations envisageables avec quels financements pour les salariés ?

Jeudi 20 avril 2017

Asiem, 75007 Paris - 9 heures à 12 heures 30

Depuis le début de l'année, le compte personnel de formation (CPF) est intégré dans le nouveau compte personnel d'activité (CPA) qui regroupe le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) et le compte engagement citoyen (CEC). De nouveaux publics sont éligibles au CPF. Le compte de certains d'entre eux augmente. Des abondements nouveaux et des assouplissements de financements par les Opcas sont prévus. Enfin, l'accès à de nouvelles formations et au bilan de compétences sont possibles. Cette matinée d'actualité a pour objectif de vous permettre de vous approprier ses nouveautés et d'approfondir en particulier les nouvelles possibilités de formation et de financement.

O bjectifs

- Connaître les nouveautés de la réglementation du CPF
- S'approprier les nouvelles possibilités de formation du CPF
- Identifier toutes les possibilités de financement offertes par le CPF

P ublic

Tout professionnel de la formation concerné par la mise en œuvre compte personnel de formation : DRH, responsable formation, directeur de centre de formation, conseillers commerciaux, responsable pédagogique, assistant(e) de formation, conseillers professionnels d'Opcv, d'Opacif, de Fongecif ou d'organismes d'accueil, d'information et d'orientation.

P rogramme

9h00 Ouverture

Introduction : Les dernières évolutions du CPF dans le cadre du CPA

Présentation des enrichissements apportés par les lois « travail » et « égalité citoyenneté » : l'activité de maîtres d'apprentissage prise en compte dans le CEC, majoration des heures de personnes peu qualifiées, élargissement des formations éligibles...

Les nouvelles possibilités de formation

L'accès au bilan de compétences, à la préparation du permis de conduire, aux formations à la reprise et la création d'entreprise : quelles opportunités, quelles articulations avec le conseil en évolution professionnelle (CEP), quelles conditions de mise en œuvre ?

Le financement des départs en formation grâce au CPF

Les heures acquises au titre du CPF peuvent être complétées par le compte engagement citoyen (CEC) et le compte personnel prévention pénibilité (C3P). Des abondements d'heure et financiers sont également possibles, comme des articulations avec d'autres dispositifs en lien avec l'entreprise ou pas. Quel est le panorama des mécanismes de financement ? Quelle place à la co-construction avec le plan de formation ? Et quel accompagnement pour en informer les bénéficiaires ?

12h30 Fin de la Matinée d'actualité

I ntervenants

Muriel Métivet, Directrice de projet du CPA, DGEFP

Natacha Djani, Cheffe de la mission droit et financement de la formation, Sous-direction des Politiques de formation et du contrôle, DGEFP

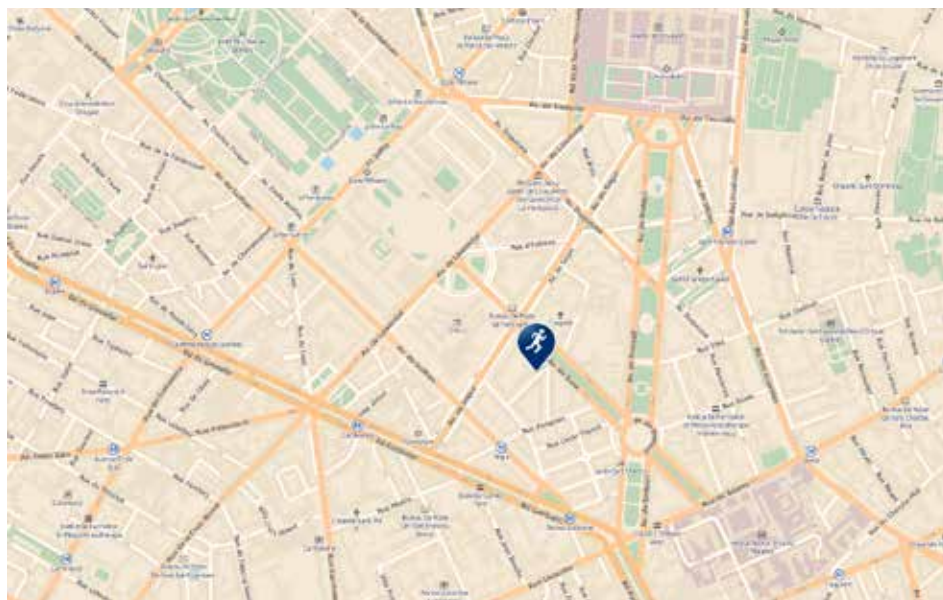
Jean-Philippe Cépède, Directeur Juridique, Centre Inffo

Valérie Michelet, Juriste, Chargée d'études, Centre Inffo

A nimation

Jean-Philippe Cépède, Directeur Juridique, Centre Inffo

Le CPF dans le cadre du Compte personnel d'activité (CPA) :
Les nouvelles formations envisageables avec quels financements pour les salariés ?



Lieu

Asiem
6, rue Albert de Lapparent
75007 Paris

Accès

- A proximité des stations de métro Ségur (10), Sèvres-Lecourbe (6), Saint François Xavier (13)
- A proximité des lignes de bus 28, 39, 70, 82, 87, 92

Bulletin d'inscription



À retourner au service commercial, Centre Inffo, 4, avenue du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex
Tél. : 01 55 93 91 82 et 01 55 93 91 83 - Fax : 01 55 93 17 28 - Courriel : contact.formation@centre-inffo.fr

Matinée d'actualité du jeudi 20 avril 2017

Le CPF dans le cadre du Compte personnel d'activité (CPA) :

Les nouvelles formations envisageables avec quels financements pour les salariés ?

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

Nom Prénom

Fonction Service

Entreprise ou organisme

Tél. : Fax : Courriel personnel

[illegible]

N° de client Effectif

Tarif : 350 € HT, 420 € TTC (TVA 20 %)

Je joins mon règlement à l'ordre de Centre Inffo

☐ Par chèque bancaire ☐ Par chèque postal

Date, cachet et signature